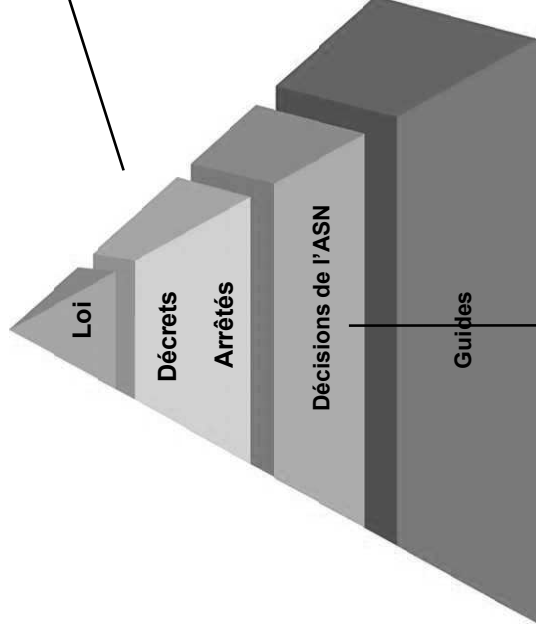


pyramide réglementaire appliquée à la vie d'une INB



Les décrets

- Réglementent les grandes étapes de la vie de l'INB
- Pris après E Publique et avis ASN
- Procédure longue : plusieurs années
- ▶ Autorisation création, mise à l'arrêt, démantèlement, ...

Les arrêtés ministériels de prescriptions individuelles

- Arrêté d'autorisation de prélèvements d'eau et de rejets (*arrêté du 21/08/08 pour ANDRA – CSA*)
- sont remplacés par des décisions ASN depuis la loi TSN

Les décisions de l'ASN

- Imposent des prescriptions à caractère technique
- sont prises par le collège de l'ASN après E Publique ou non selon la procédure (mais toujours consultation du public sur internet depuis 2013)
- ▶ autorisation de mise en service des installations, autorisation de prélèvements d'eau et de rejets, ECS post Fukushima, ...

Modifications des installations

Le décret « procédures INB » du 2/11/07 définit les catégories de modifications :

- changement de nature de l'INB ou accroissement de sa capacité maximale

Art.31

Modification notable

- Ajout dans le périmètre d'une nouvelle INB
- modification des éléments essentiels pour la protection des intérêts (*) du DAC

► même procédure que pour un décret

Modification non notable des installations, ou modification des RGE ou du PUI

Art.26

► accord exprès de l'ASN (DG)

► possibilité d'édicter des prescriptions par décision ASN (collège)

de nature à affecter les intérêts protégés(*)

Modification d'importance mineure dispensée de déclaration Art.26 par l'ASN (décision) et devant faire l'objet d'un système d'autorisation interne

Art.27

► information de l'ASN

Autres

(*) intérêts protégés mentionnés à l'article L593-1 du CE : sécurité, santé et salubrité publiques, protection de la nature et de l'environnement



Merci de votre attention !

Diaporama ANDRA du 4 juillet 2013

**« Bilan d'activités 2012 du centre de stockage de
l'Aube »**



Commission locale d'information du CSA Soulaines-Dhuys

Réunion CLI du 4 juillet 2013

**Bilan d'activité 2012
du Centre de stockage de l'Aube**

**Présentation du bilan d'activités
2012 du CSA
conformément à l'article 21
de la loi TSN
*transparence et sécurité
en matière nucléaire***

*Document disponible sur simple
demande*



- » 1 - Exploitation du Centre : résultats saillants 2012
- » 2 - Dispositions prises en matière de sûreté
- » 3 - Incidents et accidents en 2012
- » 4 - Dispositions prises en matière de radioprotection
- » 5 - La surveillance de l'environnement et les rejets
- » 6 - La gestion des déchets
- » 7 - Information et transparence
- » 8 - Compléments



1 - L'exploitation du Centre Résultats saillants 2012



**Mise en service :
13 janvier 1992**

**Capacité de stockage
autorisée :
1 000 000 m³**

**Superficie :
95 ha dont 30 ha**

**pour la zone de stockage
Volume stocké depuis 1992**

(au 31/12/2012) :

267 496 m³ (26,7 % de la capacité du Centre)



Volume livré : 14 159 m³

Nombre de colis livrés : 32 464 (dont 4 couvercles de cuves)

Nombre de fûts compactés : 24 573

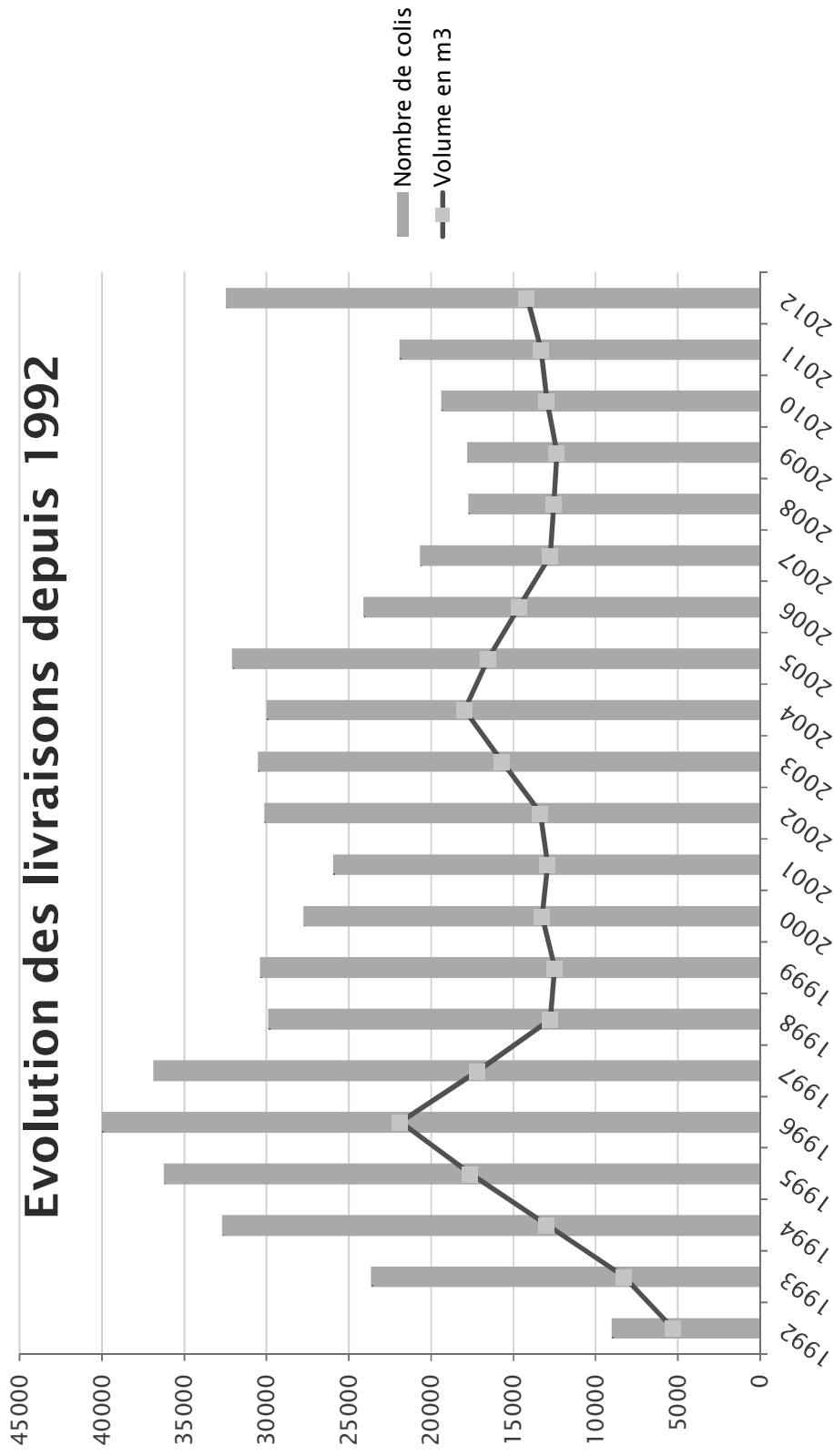
Nombre de caissons injectés : 276 de 5 m³ - 9 de 10 m³

Volume stocké : 12 354 m³

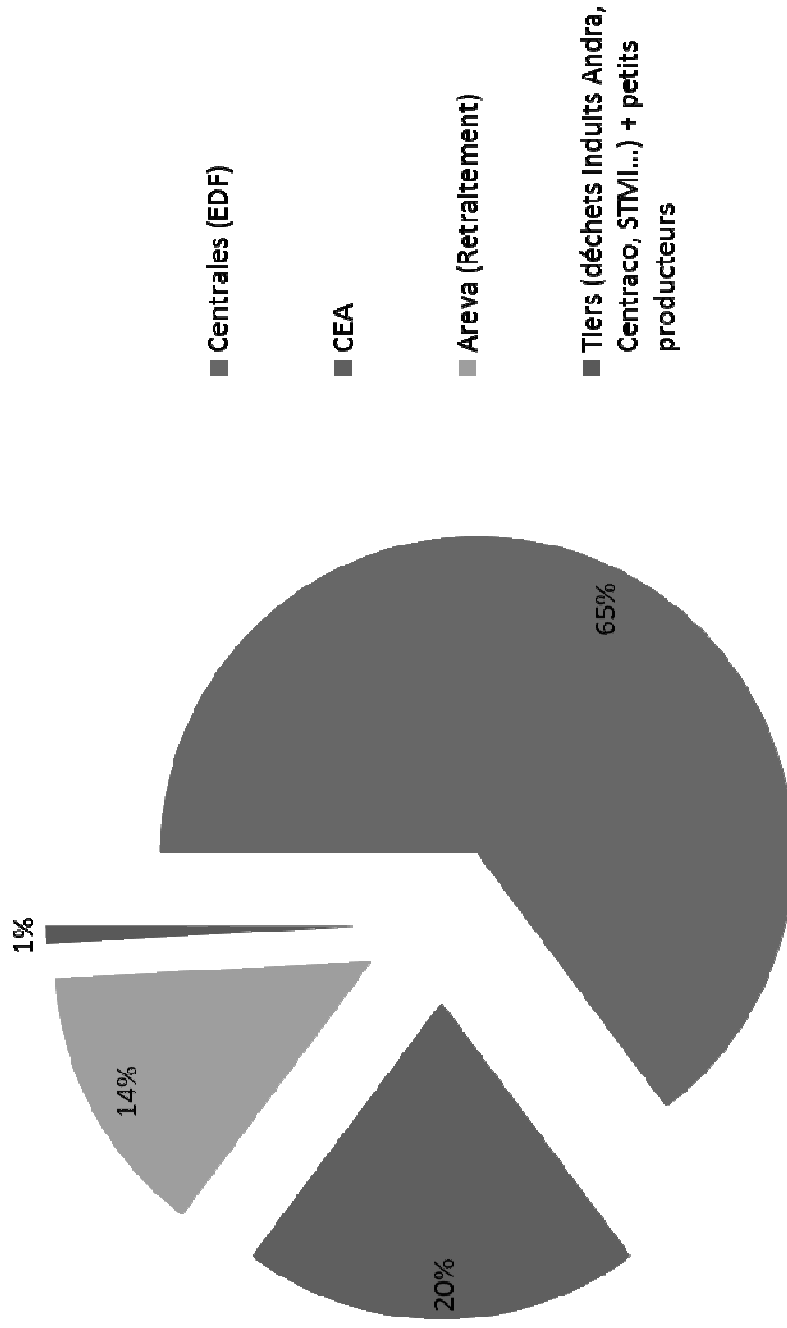
Nombre de colis stockés : 13 952

4 ouvrages fermés

Evolution des livraisons depuis 1992



Répartition des livraisons par organisme producteur, en 2012 (en volume)



LES TRANSPORTS

FER

22 wagons reçus au terminal ferroviaire de Brienne-le-Château

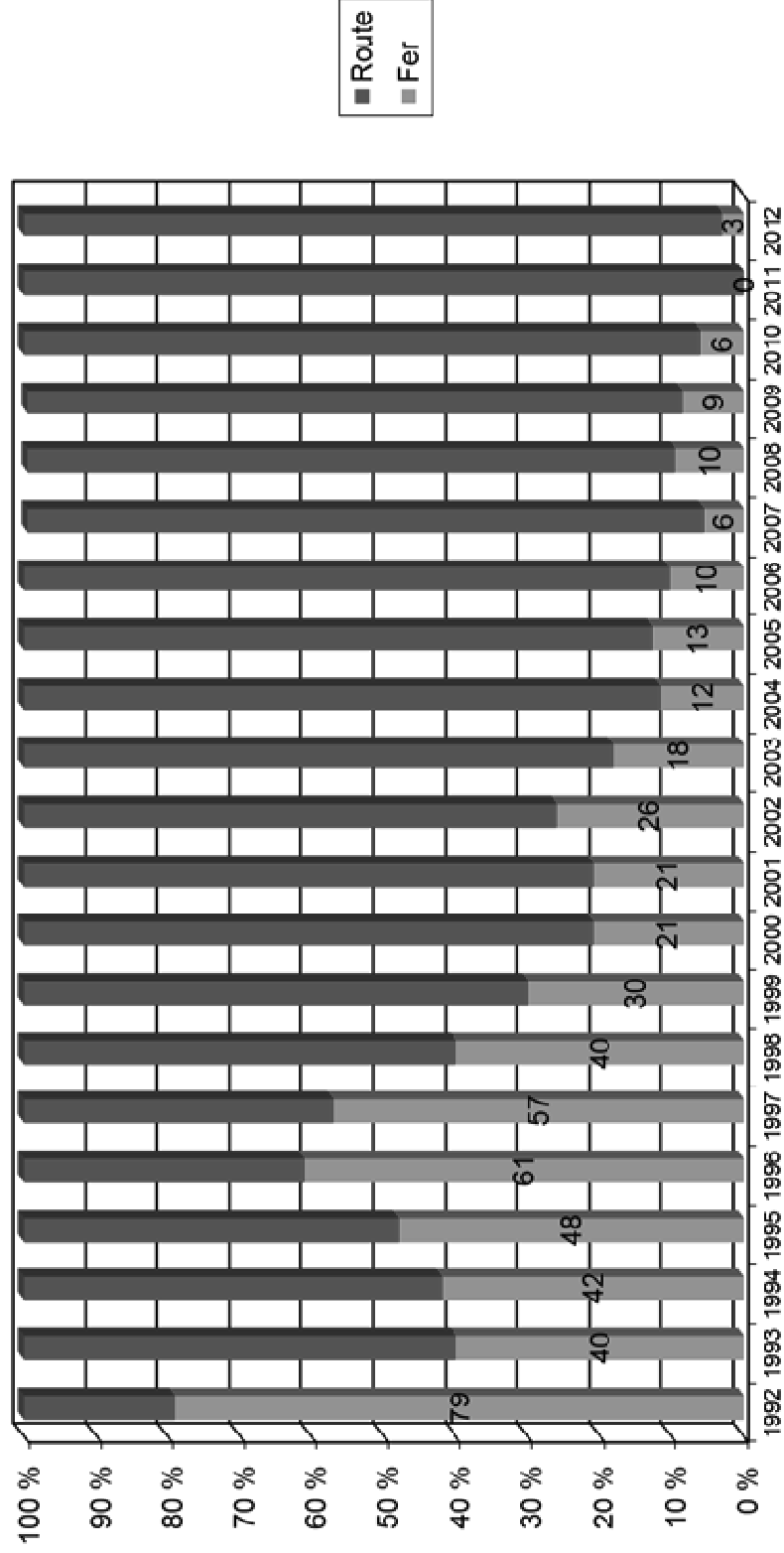
soit 65 transferts entre le terminal et le Centre

ROUTE

1 313 véhicules arrivés directement sur le Centre depuis les lieux de production



Répartition des moyens de livraison (en % du volume réceptionné)





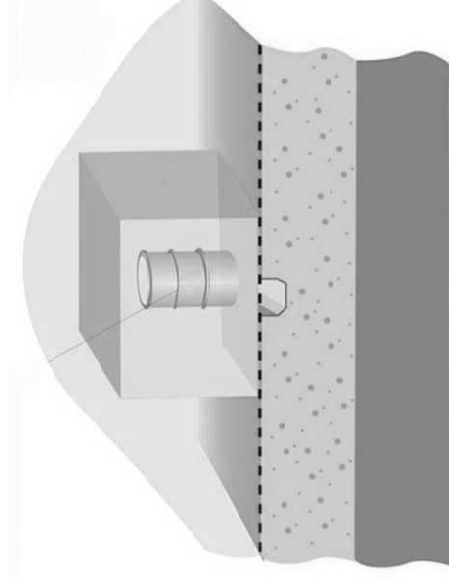
2 - Dispositions en matière de sûreté

Les objectifs fondamentaux de sûreté :

- La protection immédiate et différée des personnes et de l’environnement
- La limitation de la durée nécessaire de la phase de surveillance

Des dispositions techniques pour les atteindre

- Colis
- Ouvrages de stockage
- Milieu géologique



Des relations régulières avec l’Autorité de sûreté nucléaire

5 inspections en 2012 ; aucune d’entre elles n’a donné lieu à un constat

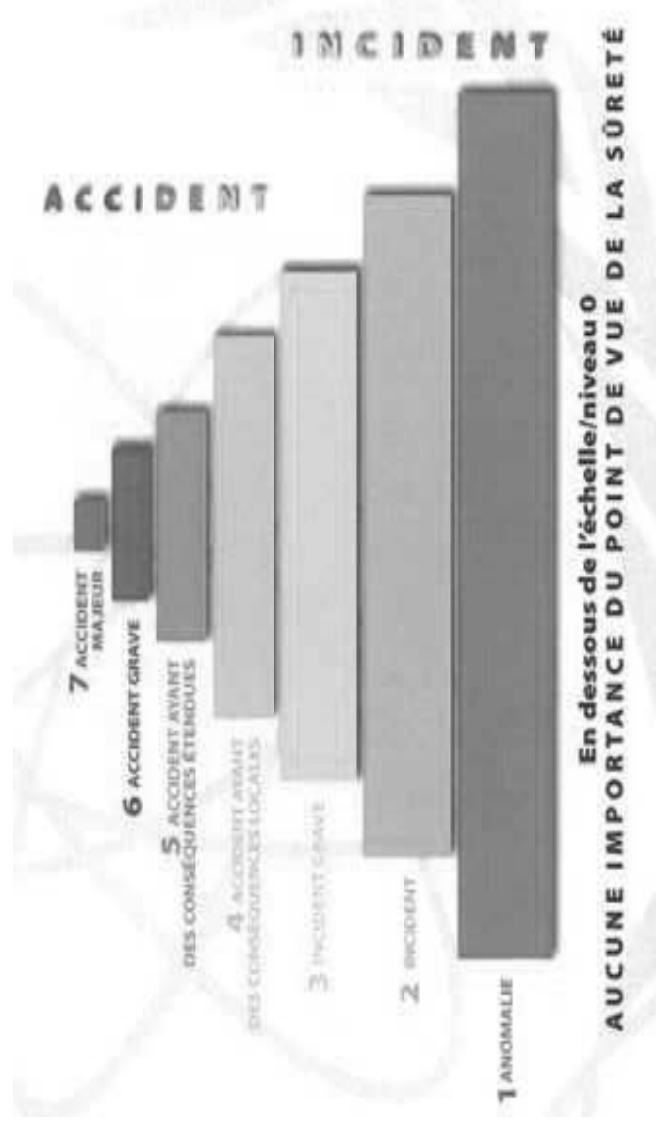
Thèmes des inspections :

- Analyses réalisées par le laboratoire du Centre, en mars
- Management de la sûreté, en juin
- Intégrité des barrières de confinement de la matière radioactive, en octobre
- Prévention et lutte contre l’incendie, en novembre
- Les colis de déchets radioactifs, en décembre



3 – Incidents et accidents (Evènements) en 2012

Echelle Internationale des Evénements Nucléaires (INES)



2011 :



1 anomalie niveau 1

2 écarts niveau 0

3 événements sans conséquence sur l'environnement, l'installation et le personnel.

Les 2 écarts

14 juin 2012

Arrêt de la surveillance radiologique, pendant moins d'une heure, dans l'atelier de conditionnement des déchets, lors d'un déchargement de fûts

29 juillet 2012

Chute d'un fût de 450 litres d'une hauteur de 1.80m, avant stockage

L'anomalie

19 octobre 2012

Stockage au CSA de détecteurs de fumée contenant des sources scellées d'Américium 241, provenant de la déconstruction d'installations du CEA



4 - Dispositions en matière de radioprotection et de sécurité

Dose maximale enregistrée pour un agent, en dosimétrie active : 1,13 mSv

Rappel : 1, 33 en 2011 - 1,29 en 2010 - 1,30 en 2009

Poste correspondant : manutention et contrôles non destructifs de colis

Diminution de la dose collective en 2012 : 13,13 H.mSv
15,18 en 2011 - 16,15 en 2010 - 17,56 en 2009

1 accident du travail avec arrêt (Entreprises extérieures) totalisant 2 jours d'arrêt

Rappel : 3 en 2011- 6 en 2010 - 1 en 2009

Piqûre d'insecte sur la joue d'un agent provoquant un œdème facial

Des indicateurs (Taux de Fréquence de 3,38 et Taux de Gravité de 0,01) en amélioration pour 2012

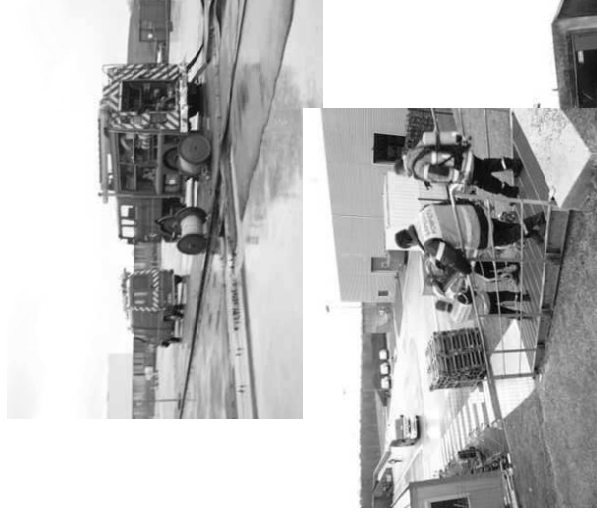
Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Des résultats en deçà des statistiques nationales annuelles d'accidentologie publiées par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

4 - Dispositions en matière de sécurité

Exercice Emilie : mise en œuvre du plan d'urgence interne



Départ d'un incendie d'origine électrique dans la galerie souterraine du RSGE avec une victime à rechercher.



5 – La surveillance de l’environnement et les rejets

Le suivi de l’environnement

Surveillance des effluents du Centre :

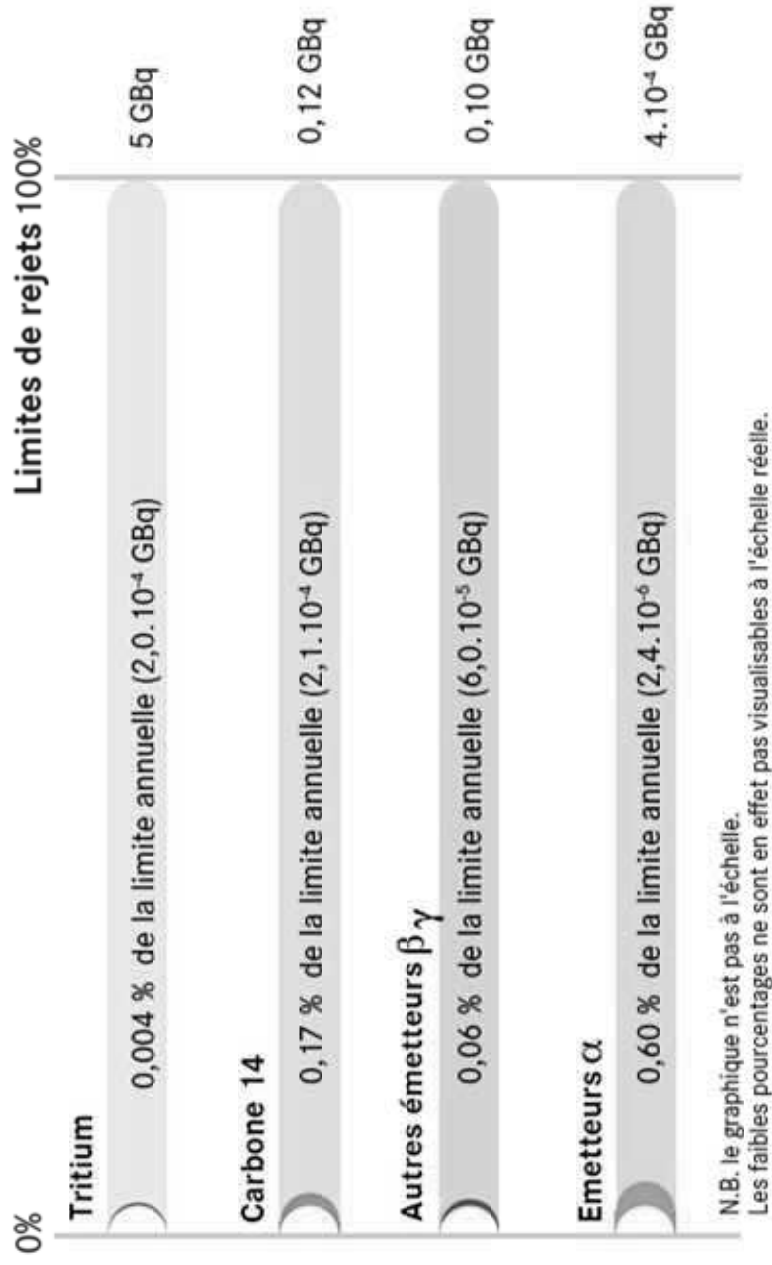
- les effluents liquides (effluents A, eaux usées, eaux de ruissellement, bassin d’orage)
- les effluents gazeux (air extrait à la cheminée de l’ACD)

Surveillance de l’environnement :

- l’air et les eaux de pluie
- les ruisseaux
- les eaux souterraines (nappe)
- le rayonnement gamma ambiant
- les écosystèmes terrestres (sols, végétaux, chaîne alimentaire)
- les écosystèmes aquatiques (poissons, végétaux)

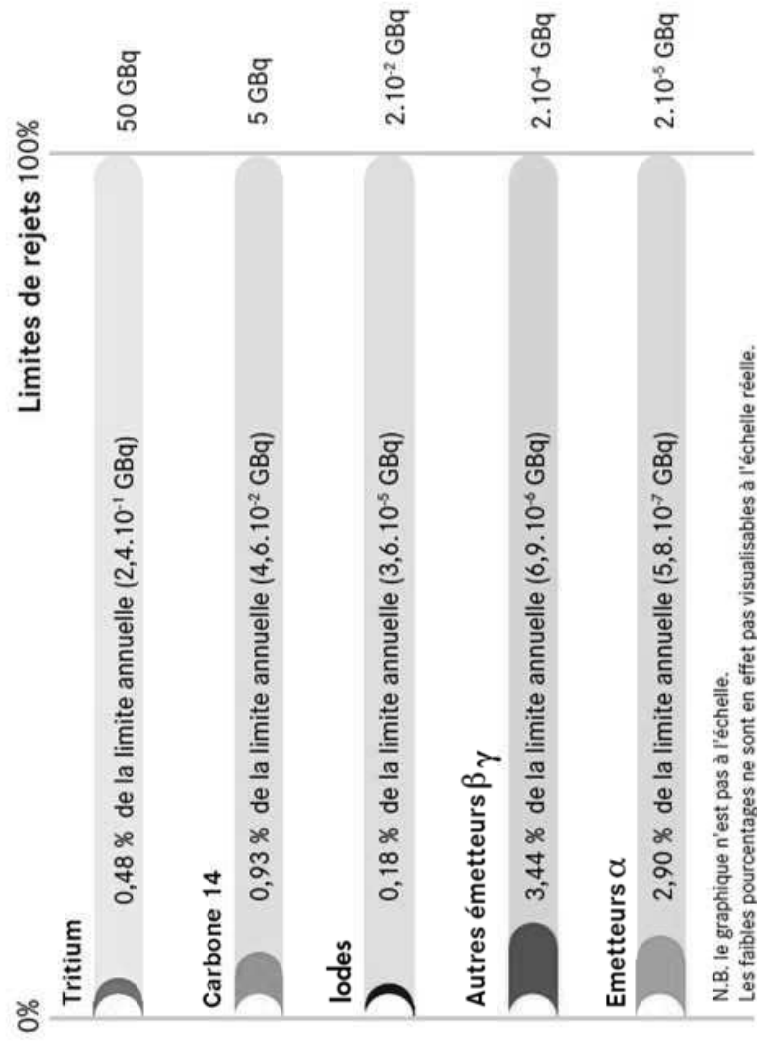
En 2012, environ 18 570 mesures effectuées par le laboratoire d’analyses radiologiques Andra dont 11 470 mesures pour 2 163 prélèvements dévolus au suivi de l’environnement (environnement et rejets)

Les rejets liquides en 2012



➤ Respect des limites de rejets définies par l'arrêté de rejets

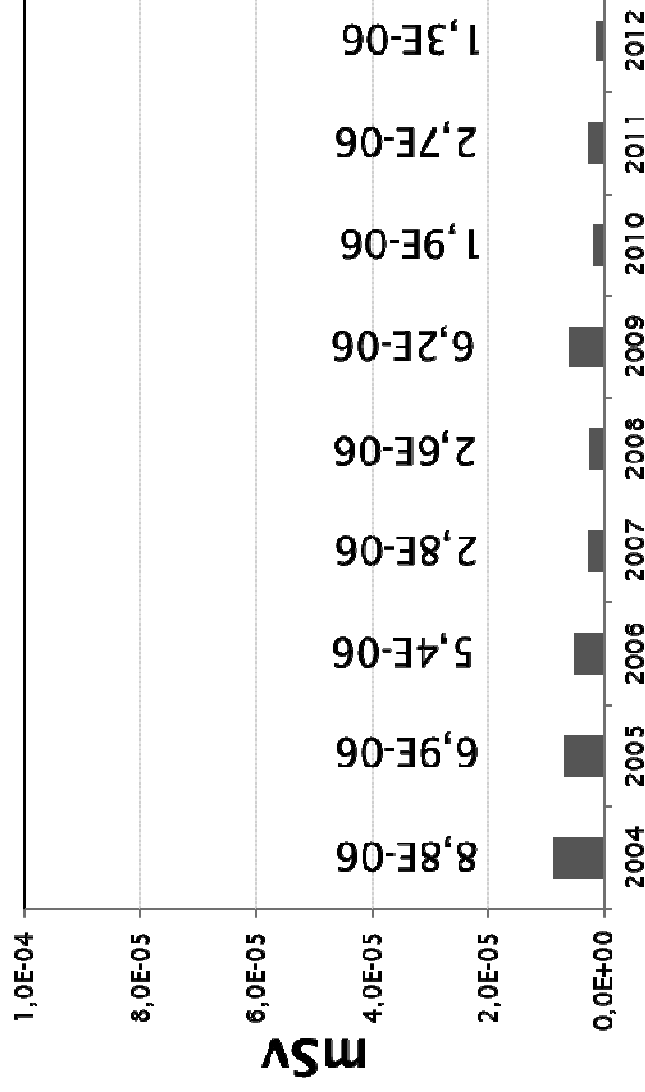
Les rejets gazeux en 2012



➤ Respect des limites de rejets définies par l'arrêté de rejets

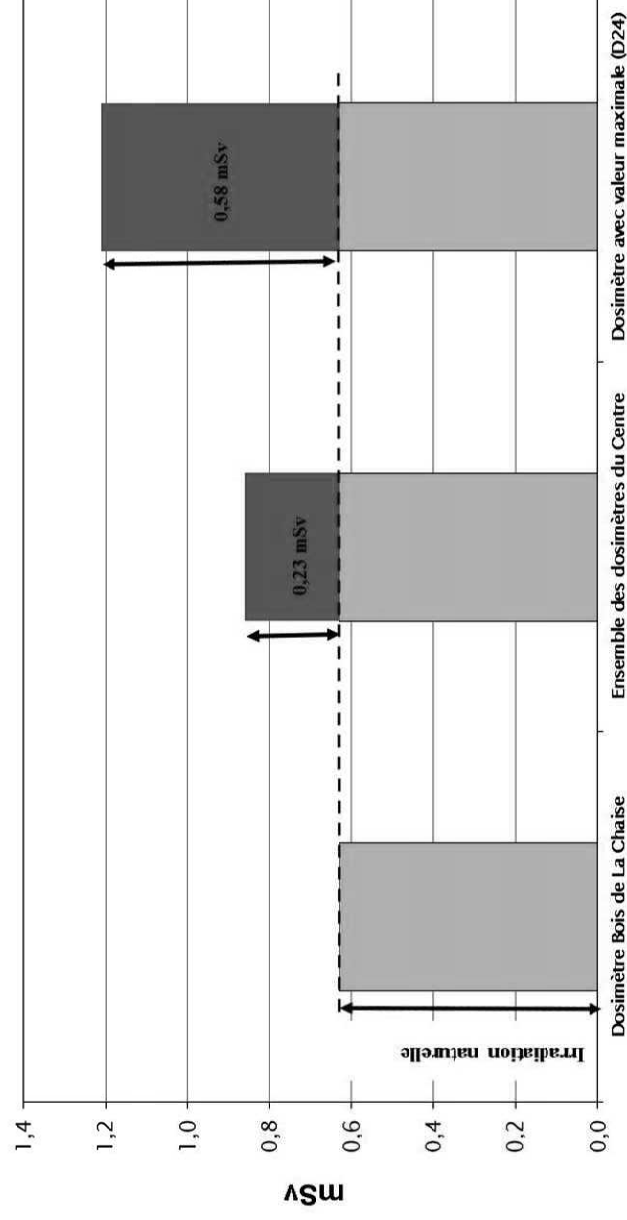
Impact radiologique des rejets liquides et gazeux du Centre sur le groupe de référence* en 2012

0,000 001 3 mSv/an
soit plus de 100 000
fois inférieur à la
dose
admise pour le
public
(qui est de 1
mSv/an)



*Groupe de référence : population adulte localisée le long des Noues d’Amance au niveau du CD 24

Irradiation annuelle en clôture du Centre Limite pour le public = 1 mSv/an en plus de l’irradiation naturelle



Hypothèse : exposition d’une personne présente 24h/24h à la clôture du Centre